



Le 20 mars 2007

Le + syndical

Chaque année au mois de mars, les organisations syndicales sont « invitées » par la Direction à négocier les augmentations générales. La NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) est une obligation dont le cadre est défini par le code du travail.

C'est aussi l'occasion de parler des salaires, de leur évolution par catégories, sexes, âges... et d'évoquer un certain nombre de sujets sociaux (mouvements de personnels, diversité...).

La première réunion s'est tenue le 14 mars à St Ouen. Le niveau d'échange entre la Direction et les organisations présentes était bon et constructif. Nous avons pu faire passer un certain nombre de messages en particulier sur le ressenti des salariés par rapport aux gestes de fin d'année et évoquer la frustration de ceux qui ne voient pas leur salaire évoluer d'une année sur l'autre malgré le travail fourni.

Fusion, réorganisation de la force de vente à St Ouen, nouveaux volumes sur le site logistique d'Ormes, mise en place de SAP et redéploiement industriel à l'usine de Faprogi... ces dernières années ont été dures. De nombreux projets ont demandé notre implication totale et ont pu être menés à bien grâce à nos efforts.

En effet, l'usine se porte bien et ses PRI sont compétitifs. M. Rabain nous l'a lui-même confirmé lorsque nous l'avons rencontré le 1^{er} mars dernier.

Le bilan GMG 2005 montre des bénéfiques records : +11 % du résultat net avec une baisse des frais de personnel de 3,8 %, soit une hausse conséquente de la productivité. Le bilan prévisionnel de 2006 laisse penser que les résultats seront encore meilleurs. Les résultats du groupe donnent pour cette année une hausse des dividendes par action de 18%.

Nous nous réjouissons de ces excellents résultats et nous sommes fiers d'appartenir à une société prospère.

Il ne faut cependant pas oublier que la première richesse du groupe ce sont les salariés qui le composent. Devons nous dans ce cas accepter notre perte de pouvoir d'achat ?

Nous, **CFE-CGC**, n'acceptons pas que la masse salariale soit considérée comme une variable d'ajustement du résultat.

Dans ce sens, nous avons fait lors de la réunion les propositions suivantes :

1. une augmentation générale de 2% pour 2007 + 2% supplémentaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat des années précédentes soit 4% d'augmentation,
2. que tout ou partie de l'intéressement soit réintégré dans le salaire, afin de permettre à l'intéressement d'augmenter à nouveau (en effet il atteindra cette année 20% du salaire ce qui est le maximum légal),
3. que la direction réfléchisse à la mise en place du CESU (Chèque Emploi Service Universel), de chèques transport et à une participation plus grande voire totale dans la cotisation mutuelle.

Les élus CFE-CGC se tiennent bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.